

# Communiqué de presse



## VILLE DE VICHY

### Grande braderie, dimanche 12 avril 2015 Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Vichy Commerce, l'association des commerçants de Vichy, organise le **dimanche 12 avril une GRANDE BRADERIE dans le centre-ville de Vichy** (rues de Paris, Clemenceau, Wilson, Lucas, Burnol, Roosevelt et de l'Hôtel des Postes).

**Afin d'assurer la sécurité de tous, la circulation et le stationnement seront réglementés, durant cette journée.**

**Dimanche 12 avril de 6h à 21h, la circulation sera interdite :**

- rue de Paris (de la rue Dacher au carrefour des Quatre-Chemins)
- rue Jean Jaurès (de l'avenue Victoria au carrefour des Quatre-Chemins)
- rue Lucas (du carrefour des Quatre Chemins à l'avenue thermale)
- avenue Thermale (entre les rues Lucas et de la Compagnie)
- rue Clemenceau (du carrefour des Quatre Chemins à l'avenue Paul-Doumer)
- rue Wilson (de la place Victor Hugo à la rue Lucas).

**Pendant cette période, les rues suivantes seront mises en impasse**

- **au niveau de la rue de Paris** : pour la place Lasteyras, les rues Belin, Laprugne, Pasteur, d'Oran, Dubessay (entre les rues Darcet et de Paris), du Portugal, Beauparlant, Desbrest, Dejoux et Nicolas Larbaud (entre les rues Valery-Larbaud et de Paris)
  - **au niveau de la rue Lucas** : pour les rues de l'Intendance et du Dr Max Durand Fardel
  - **au niveau de la rue Clemenceau** : pour les rues Ste Barbe et Ste Cécile
- Le sens de circulation de la rue de la Compagnie sera inversé** (entre la rue du Dr Max Durand Fardel et l'avenue Thermale), la circulation se fera de la rue du Dr Max Durand Fardel vers l'avenue Thermale.

**Dimanche 12 avril de 0h à 21h, le stationnement sera interdit dans les parties de voies suivantes :**

- rue de Paris, des deux côtés (entre la rue Dacher et le carrefour des Quatre-Chemins)
- rue Beauparlant (entre les rues de Paris et Darcet)
- rue Desbrest (entre les rues de Paris et Valery Larbaud)
- rue Clemenceau (entre le carrefour des Quatre-Chemins et l'avenue Paul-Doumer),
- rue Lucas (sur l'ensemble de la rue des deux côtés)
- rue Wilson (sur l'ensemble de la rue des deux côtés)
- rue Antoine Jardet (sur 10 mètres à l'angle de l'avenue Paul-Doumer) pour permettre la rotation des bus urbains,
- rue Dacher, sur 2 emplacements devant les n°1 et 3

## Contacts presse

VILLE DE VICHY / DIRECTION DE  
LA COMMUNICATION

Dominique Lagrange

04 70 30 17 02

Marie-Bénédicte Reynard

04 70 30 55 12

communication@ville-vichy.fr

[www.ville-vichy.fr](http://www.ville-vichy.fr)

***Le stationnement dans ces parties d'artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction.***

*Seront seuls autorisés à circuler et à stationner dans l'enceinte de la braderie (sous le contrôle des organisateurs de la manifestation) :*

- les véhicules des commerçants inscrits à la braderie et titulaires d'une autorisation individuelle d'occuper le domaine public (sauf rue de Paris et place Lasteyras où la présence des véhicules sera strictement interdite sur les trottoirs)*
- les véhicules de secours (pompiers, SAMU, police, urgence EDF-GDF)*
- les véhicules des professionnels de santé (médecins, infirmières, livraison d'oxygène) justifiant d'une intervention dans le périmètre de la braderie*
- les véhicules utilisés par le portage des repas à domicile,*
- les véhicules des riverains utilisateurs d'un garage ou d'un parking collectif.*

*Un passage d'une largeur minimum de 4 mètres devra demeurer libre en permanence sur les allées de la braderie afin de permettre la circulation des véhicules de secours en cas d'intervention urgente.*

**En centre-ville, les parkings souterrains** de la Poste (*place Charles-de-Gaulle*) et des Quatre-Chemins (*accès par l'avenue Victoria*) **seront ouverts.**

Le **parking de la place Lasteyras** sera ouvert au stationnement mais uniquement depuis l'avenue Paul-Doumer (accès barré au niveau de la rue de Paris).

Pendant toute la durée de la manifestation un **itinéraire de déviation pour les lignes de bus urbain** sera mis en place par l'avenue Paul-Doumer, la place de l'Hôtel de Ville, la rue Antoine-Jardet et la place de la Gare.